

RCS : BAR LE DUC

Code greffe : 5501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BAR LE DUC atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00047

Numéro SIREN : 429 875 321

Nom ou dénomination : DANY MANGIN

Ce dépôt a été enregistré le 12/07/2019 sous le numéro de dépôt B2019/001524

DANY MANGIN
société à responsabilité limitée
au capital de 465 500 euros
Siège social : Zac de La Mocotte
17, rue Jeanne d'Arc
55200 VIGNOT
RCS BAR LE DUC B 429 875 321

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 JUIN 2019

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2018

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 148 296,26 euros de la façon suivante :

ORIGINE :

- Résultat :	148 296,26 euros
- Prime d'émission :	10 540,00 euros
- Total :	158 836,26 euros

AFFECTATION :

- Dividendes :	46 550,00 euros
- En réserve légale :	14 802,00 euros
- En autres réserves :	97 484,26 euros
- Total :	158 836,26 euros

Le dividende unitaire est donc de 26,60 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à l'issue de l'assemblée.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que ce dividende, qui a donné lieu, en totalité, au paiement de l'acompte susvisé, est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des précédents exercices ont été les suivantes :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2017	30 240,00 €	-	-
31.12.2016	30 240,00 €	-	-
31.12.2015	30 240,00 €	-	-

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme,
Le gérant,
Dany MANGIN



Désignation de l'entreprise : SARL DANY MANGIN		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12			
Adresse de l'entreprise : 17 Rue Jeanne d'Arc		55200 Vignot			
Numéro SIRET * 4 2 9 8 7 5 3 2 1 0 0 0 1 1		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le, 31122018			
		N-1 31122017			
		Net 3			
		Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		
		Frais de développement*	CX		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		
		Fonds commercial (1)	AH	44 000	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	1 500	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	134 000	
		Constructions	AP	29 673	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	2 539	
		Autres immobilisations corporelles	AT	16 868	
		Immobilisations en cours	AV		
		Avances et acomptes	AX		
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	
			Autres participations	CU	3 200
			Créances rattachées à des participations	BB	40 000
			Autres titres immobilisés	BD	
			Prêts	BF	
			Autres immobilisations financières *	BH	960
TOTAL (II)		BJ	272 740		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	1 413 166	
		En cours de production de biens	BN		
		En cours de production de services	BP		
		Produits intermédiaires et finis	BR		
		Marchandises	BT		
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	313 492	
		Autres créances (3)	BZ	114 908	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		
		Disponibilités	CF	11 664	
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	2 434	
TOTAL (III)		CJ	1 855 665		
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW			
Primes de remboursement des obligations (V)		CM			
Ecart de conversion actif * (VI)		CN			
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	2 128 405		
Renvois (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		
Clause de réserve de propriété: *		Stocks :			
Immobilisations :		Créances :			
		(3) Part à plus d'un an :	CR		

Désignation de l'entreprise SARL DANY MANGIN			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :465 500.....)	DA	465 500	465 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	10 540	10 540
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	842	842
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)	DG	117 504	
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	148 296	147 744
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	742 681	624 625
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		29 300
	TOTAL (III)	DR		29 300
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	251 369	265 611
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	46 006	39 355
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	899 777	606 014
	Dettes fiscales et sociales	DY	60 736	127 937
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	4 997	4 101
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 262 885	1 043 018
	Ecart de conversion passif *	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	2 005 567	1 696 943
RENVOS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 077 916	1 043 018
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	127	1 301	

2053 - Détail des produits et charges exceptionnels au 31/12/2018

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
AMENDE PENALE ACCIDENT DU 08/2016	265	
AMENDE DH-603-JK	1 080	
AMENDE MANGIN P.	45	
AMENDE EM-169-WB	270	
AMENDE	53	
Fact 2018005 DIEBOLT		3 000
O.N.F.RBST CHARMONT		14 000
REPRISE PROV. CVO		14 000
REPRISE PROV. INDEMN. LICENCIEMENT		15 300
Totalisation	1 713	46 300

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SARL DANY MANGIN										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
								Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	45 500	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG	87 000	KH		KI	47 000	
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM	29 673	KN		KO	
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Composants	M2		KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants	M3		KS	3 483	KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX	
		Matériel de transport *				KY	6 293	KZ		LA	132
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	7 968	LC		LD	2 475
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	134 416	LO		LP	49 607	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U	43 988	8V		8W	
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	960	1U		1V			
TOTAL IV				LQ	44 948	LR		LS			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					ØG	224 864	ØH		ØJ	49 607	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				1		2		4			
				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	45 500	1X		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	134 000	LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	29 673	MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	943	MK	2 539	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	6 425	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	10 443	MU	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG	943	NH	183 080	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations		IØ		ØX	788	ØY	43 200	ØZ	
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	960	2G			
TOTAL IV		I3		NJ	788	NK	44 160	2H			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	1 731	ØL	272 740	ØM		

Exercice N clos le : 31 12 2018

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SARL DANY MANGIN**Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B**DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SARL DANY MANGIN**Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
TOTAL I									
Autres immobilisations incorporelles		PE	1 500	PF		PG		PH	1 500
TOTAL II									
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	29 673	PW		PX		PY	29 673
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	3 483	QA		QB	943	QC	2 539
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	6 293	QI	58	QJ		QK	6 351
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	7 112	QM	1 544	QN		QO	8 656
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	46 560	QV	1 602	QW	943	QX	47 218
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ØN	48 060	ØP	1 602	ØQ	943	ØR	48 718

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY	Total général non ventilé (NW - NY)			NZ					

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la
fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : **SARL DANY MANGIN**Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF	
			UG	UH	
			UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL DANY MANGIN										Néant ☐ *				
CADRE A			ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3				
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL	40 000		UM			UN	40 000				
	Prêts (1) (2)		UP			UR			US					
	Autres immobilisations financières		UT	960		UV			UW	960				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	32 349		32 349								
	Autres créances clients		UX	281 143		281 143								
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)		ZI											
	Personnel et comptes rattachés		UY											
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ											
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	14 845		14 845								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	82 632		82 632								
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN											
		Divers	VP	11 537		11 537								
	Groupe et associés (2)		VC											
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	5 894		5 894								
	Charges constatées d'avance		VS	2 434		2 434								
	TOTAUX			VT	471 795		VU	430 835		VV	40 960			
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD											
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE											
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF											
CADRE B			ETAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y											
Autres emprunts obligataires (1)			7Z											
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	127		127								
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	251 242		66 273		184 969						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A											
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	899 777		899 777								
Personnel et comptes rattachés			8C	33 994		33 994								
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	19 069		19 069								
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E											
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	1 535		1 535								
	Obligations cautionnées		VX											
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	6 138		6 138								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J											
Groupe et associés (2)			VI	46 006		46 006								
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	4 997		4 997								
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ											
Produits constatés d'avance			8L											
TOTAUX			VY	1 262 885		VZ	1 077 916		184 969					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	50 000		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques VL		40 649					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	63 068		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.								

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 4 novembre 2016 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 005 567** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **3 097 390** euros et un total **charges** de **2 949 094** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **148 296** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2018** et finit le **31/12/2018**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Pour la première application en 2005 des nouvelles règles comptables relatives à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs (Règlement CRC 2004-06), l'entité a fait le choix de la méthode prospective.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Fonds commercial

En vertu des dispositions de l'article 212-3 §2 du PCG le fonds commercial enregistre pour 44 000 euros les éléments incorporels non identifiables qui ne font pas l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan et qui concourent au maintien et au développement du potentiel d'activité de la société.

En présence de présomption réfutable d'une durée d'utilisation non limitée (PCG art 214-3) due à l'inexistence de critères d'une durée d'utilisation limitée, un test de dépréciation doit être fait au moins une fois par exercice. Lorsque une telle dépréciation est constatée, elle ne peut jamais être reprise ultérieurement.

Néanmoins, la société étant qualifiée de petite entreprise au sens de l'article L123-16 du code de commerce, l'article 214-3 du PCG prévoit la possibilité d'amortir comptablement à partir du 01/01/2016 ledit fonds commercial. La société ayant renoncé à pratiquer un tel amortissement, elle a fait un test de dépréciation en comparant la valeur actuelle à la plus élevée de l'une de deux valeurs suivantes : valeur d'usage ou valeur actuelle.

En l'absence de marché spécifique sur ce type d'activité, la comparaison a été faite avec la valeur d'usage. En l'occurrence, il a été décidé de retenir comme critère pour le calcul de la valeur d'usage un montant égal à trois fois le résultat moyen d'exploitation des trois derniers exercices, et ce, compte tenu du fait que la méthode consistant à déterminer la valeur actuelle à partir de l'actualisation des flux de trésorerie est inopérante.

Dans ces circonstances, le test mis en oeuvre a abouti à l'absence de dépréciation à pratiquer dans les comptes au 31/12/2018.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Informations relatives au CICE

Le crédit d'impôt compétitivité emploi d'un montant de 6 923 euros a été comptabilisé en diminution des charges de personnel.

Il a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise à travers les efforts faits en matière de maintien et de développement de son marché.

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2018

Total des Charges à payer		44 721
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		193
INT COUR/EMPT A PAYER	66	
INTERETS COURUS A PAYER	127	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		16 035
FNH HONORAIRES COMPTA	7 350	
FNH HON. COMM CPTES	6 120	
FNH PHOTOCOPIE	119	
FNH CHARG.LOC VIGNOT	871	
FNH ENTRETIEN MATERIEL	28	
FRAIS BANCAIRES A PAYER	1 548	
Dettes fiscales et sociales		27 645
PROV. POUR CONGES PAYES	14 931	
PRIME A PAYER	1 000	
CHARGES SOC./C.P. A PAYER	5 226	
CHARG. SOC./PRIMES A PAYER	350	
TAXE APPRENTISS A PAYER	1 590	
FORM PROF A PAYER	1 466	
C.V.A.E. A PAYER	3 082	
Autres dettes		848
ASSUR A PAYER	848	

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2018
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			2 434
CREDIT BAIL		2 216	
LOCATIONS FINANCIERES		85	
ABONNEMENTS		32	
MAINTENANCE		101	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			2 434

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2018

Total des Produits à recevoir		68 941
Autres créances clients <i>CLIENTS PROD.NON ENC.FACT</i>	<i>57 404</i>	57 404
Autres créances <i>TIPP A RECEVOIR</i>	<i>11 537</i>	11 537

**SARL DANY MANGIN
ZAC de la Mocotte
55 120 VIGNOT**

**Rapport du Commissaire aux Comptes
Sur les Comptes Annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2018

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur le point suivant exposé page 32 de l'annexe concernant les engagements financiers de la société.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les stocks de matières premières sont évalués selon les modalités précisées dans la note libellée « Stocks et en-cours », page 25 de l'annexe, sous la rubrique « Règles et méthodes comptables ». J'ai procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société sur la base des éléments disponibles à ce jour et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondages l'application de la méthode.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fautes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

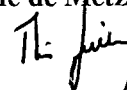
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Rombas, le 30 mai 2019

Thierry GUILLAUME
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Metz



Bilan Actif

Etat exprimé en euros

31/12/2018			31/12/2017
Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement			
Frais de développement			
Cessions brevets droits similaires			
Fonds commercial (1)	44 000		44 000
Autres immobilisations incorporelles	1 500	1 500	
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	134 000		134 000
Constructions	29 673	29 673	
Installations techniques, mat. et outillage indus.	2 539	2 539	
Autres immobilisations corporelles	16 868	15 006	1 861
Immobilisations en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)			
Participations évaluées selon mise en équival.			
Autres participations	3 200	3 125	75
Créances rattachées à des participations	40 000	40 000	
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières	960		960
TOTAL (II)	272 740	91 843	180 896
STOCKS ET EN-COURS			
Matières premières, approvisionnements	1 413 166		1 413 166
En-cours de production de biens			
En-cours de production de services			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et Acomptes versés sur commandes			
CREANCES (3)			
Créances clients et comptes rattachés	313 492	30 995	282 498
Autres créances	114 908		114 908
Capital souscrit appelé, non versé			
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
DISPONIBILITES			
	11 664		11 664
Charges constatées d'avance	2 434		2 434
TOTAL (III)	1 855 665	30 995	1 824 670
COMPTES DE REGULARISATION			
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)			
Primes de remboursement des obligations (V)			
Ecart de conversion actif (VI)			
TOTAL ACTIF (I à VI)	2 128 405	122 838	2 005 567

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2018

31/12/2017

	Etat exprimé en euros	31/12/2018	31/12/2017
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	465 500	465 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	10 540	10 540
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	842	842
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	117 504	
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	148 296	147 744
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	742 681	624 625
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		29 300
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		29 300
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	251 369	265 611
	Emprunts et dettes financières divers	46 006	39 355
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	899 777	606 014
	Dettes fiscales et sociales	60 736	127 937
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 997	4 101
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	1 262 885	1 043 018
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	2 005 567	1 696 943
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		148 296,26	147 743,50
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		1 077 916	1 043 018
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		127	1 301

Annexe légale

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 4 novembre 2016 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 005 567** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **3 097 390** euros et un total **charges** de **2 949 094** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **148 296** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2018** et finit le **31/12/2018**.

Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Pour la première application en 2005 des nouvelles règles comptables relatives à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs (Règlement CRC 2004-06), l'entité a fait le choix de la méthode prospective.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Fonds commercial

En vertu des dispositions de l'article 212-3 §2 du PCG le fonds commercial enregistre pour 44 000 euros les éléments incorporels non identifiables qui ne font pas l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan et qui concourent au maintien et au développement du potentiel d'activité de la société.

En présence de présomption réfutable d'une durée d'utilisation non limitée (PCG art 214-3) due à l'inexistence de critères d'une durée d'utilisation limitée, un test de dépréciation doit être fait au moins une fois par exercice. Lorsque une telle dépréciation est constatée, elle ne peut jamais être reprise ultérieurement.

Néanmoins, la société étant qualifiée de petite entreprise au sens de l'article L123-16 du code de commerce, l'article 214-3 du PCG prévoit la possibilité d'amortir comptablement à partir du 01/01/2016 ledit fonds commercial. La société ayant renoncé à pratiquer un tel amortissement, elle a fait un test de dépréciation en comparant la valeur actuelle à la plus élevée de l'une de deux valeurs suivantes : valeur d'usage ou valeur actuelle.

En l'absence de marché spécifique sur ce type d'activité, la comparaison a été faite avec la valeur d'usage. En l'occurrence, il a été décidé de retenir comme critère pour le calcul de la valeur d'usage un montant égal à trois fois le résultat moyen d'exploitation des trois derniers exercices, et ce, compte tenu du fait que la méthode consistant à déterminer la valeur actuelle à partir de l'actualisation des flux de trésorerie est inopérante.

Dans ces circonstances, le test mis en oeuvre a abouti à l'absence de dépréciation à pratiquer dans les comptes au 31/12/2018.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Informations relatives au CICE

Le crédit d'impôt compétitivité emploi d'un montant de 6 923 euros a été comptabilisé en diminution des charges de personnel.

Il a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise à travers les efforts faits en matière de maintien et de développement de son marché.

Thierry GUILLAUME
Diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Paris
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie régionale de Metz

SARL DANY MANGIN
ZAC de la Mocotte
55120 VIGNOT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'attention des associées
de la SARL Dany Mangin
ZAC de la Mocotte
55120 Vignot

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la SARL Dany Mangin relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de mon rapport et, notamment, je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2018
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION				2 434
CREDIT BAIL			2 216	
LOCATIONS FINANCIERES			85	
ABONNEMENTS			32	
MAINTENANCE			101	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL				2 434

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2018

Total des Produits à recevoir		68 941
Autres créances clients <i>CLIENTS PROD.NON ENC.FACT</i>	57 404	57 404
Autres créances <i>TIPP A RECEVOIR</i>	11 537	11 537

ANNEXE - Elément 6.01

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

Etat exprimé en euros

31/12/2018

Entreprises liées

Entreprises avec un
lien de participationDettes, créances
représentées par
effets de commerce

Bilan Actif

Capital souscrit non appelé

Actif immobilisé

Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles
 Avances, acomptes sur immobilisations corporelles
 Participations
 Créances sur participations
 Prêts
 Autres titres immobilisés
 Autres immobilisations financières

Actif circulant

Avances, acomptes versés sur commandes
 Clients et comptes rattachés
 Autres créances
 Capital souscrit appelé non versé
 Valeurs mobilières de placement
 Disponibilités

7 200

Bilan Passif

Dettes

Emprunts obligataires convertibles
 Autres emprunts obligataires
 Emprunts et dettes envers établissements de crédits
 Emprunts et dettes financières divers
 Avances, acomptes reçus sur commandes
 Dettes fournisseurs comptes rattachés
 Dettes sur immobilisations et comptes rattachés
 Autres dettes

5 357

17 040

ANNEXE - Elément 15

Filiales et participations

Etat exprimé en euros

31/12/2018

Capitaux
propresQuote-part
détenue en
pourcentageRésultat
du dernier
exercice clos

A. Renseignements détaillés

1. Filiales (Plus de 50 %)

2. Participations (10 à 50 %)

TRANSILVALUX (comptes non disponibles, liquidation judiciaire)

25,00

B. Renseignements globaux

1. Filiales non reprises en A.

- a) françaises
- b) étrangères

2. Participations non reprises en A.

- a) françaises
- b) étrangères

Engagements financiers

Etat exprimé en euros

31/12/2018

Engagements
financiers donnésEngagements
financiers reçus**Effets escomptés non échus**

Effets escomptés

237 301

237 301

Avals, cautions et garanties

Caution bois BPLC

683 223

Bois BPLC certificat décharge

683 223

ONF caution bois

ONF caution bois certificat décharge

683 223

683 223

Engagements de crédit-bail

Crédit bail

235 983

235 983

Engagements en pensions, retraite et assimilés**Autres engagements**

Emprunts : capital restant à devoir

251 176

251 176

Total des engagements financiers (1)

1 407 683

683 223

(1) Dont concernant :

Les dirigeants

Les filiales

Les participations

Les autres entreprises liées

ANNEXE - Elément 7

Crédit-Bail

Etat exprimé en euros

	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2018
VALEUR D'ORIGINE				446 109	446 109
AMORTISSEMENTS					
Cumul exercices antérieurs				91 440	91 440
Dotation exercice				90 375	90 375
TOTAL				181 815	181 815
REDEVANCES PAYEES					
Cumul exercices antérieurs				100 217	100 217
Redevances Exercice				83 256	83 256
TOTAL				183 473	183 473
REDEV. RESTANT A PAYER					
à 1 an au plus				88 156	88 156
entre 1 et 5 ans				140 090	140 090
à plus de 5 ans					
TOTAL				228 246	228 246
VALEUR RESIDUELLE					
à 1 an au plus				1 127	1 127
entre 1 et 5 ans				6 610	6 610
à plus de 5 ans					
TOTAL				7 737	7 737
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE				85 911	85 911

Annexe libre

Etat exprimé en euros

OPERATION D'APPORT D'UNE ENTREPRISE INDIVIDUELLE A LA SOCIETE

Article 151 octies du CGI

Apporteur : M. Dany MANGIN

Entreprise individuelle apportée :	Dany MANGIN ZAC de la Mocotte 55200 VIGNOT
---	--

Société bénéficiaire de l'apport :	SARL DANY MANGIN ZAC de la Mocotte 55200 VIGNOT Siret : 429 875 321 00011
---	--

Date de l'apport : 01/01/2008

Titres reçus en rémunération de l'apport :	M. Dany MANGIN a reçu 1 040 parts sociales de 100 euros de nominal chacune, plus 25 euros de prime d'apport
---	---

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SARL DANY MANGIN**

Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
						1		2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	45 500	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG	87 000	KH		KI	47 000	
	Constructions	Sur sol propre		[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui		[Dont Composants	M1		KM	29 673	KN		KO	
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants	M3		KS	3 483	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX		
		Matériel de transport *				KY	6 293	KZ		LA	132	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	7 968	LC		LD	2 475	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	134 416	LO		LP	49 607	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	43 988	8V		8W	
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T	960	1U		1V			
TOTAL IV					LQ	44 948	LR		LS			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						ØG	224 864	ØH		ØJ	49 607	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				1		2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	45 500	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	134 000	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	29 673	
	Inst. gales. agents et am. des constructions			IS		MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	943	MK	2 539	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales. agents, aménagements divers			IU		MM		MN	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	6 425
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	10 443
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		
	TOTAL III			IY		NG	943	NH	183 080	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		
	Autres participations			IØ		ØX	788	ØY	43 200	
	Autres titres immobilisés			I1		2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	960	
	TOTAL IV			I3		NJ	788	NK	44 160	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	1 731	ØL	272 740	

6

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : SARL DANY MANGINNéant ☐ *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN	
TOTAL I										
Autres immobilisations incorporelles			PE	1 500	PF		PG		PH	1 500
TOTAL II										
Terrains			PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	29 673	PW		PX		PY	29 673	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	3 483	QA		QB	943	QC	2 539
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport	QH	6 293	QI	58	QJ		QK	6 351	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	7 112	QM	1 544	QN		QO	8 656	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU	46 560	QV	1 602	QW	943	QX	47 218
TOTAL GENERAL (I + II + III)			ON	48 060	OP	1 602	OQ	943	OR	48 718

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL				NM				NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NO + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY	Total général non ventilé (NW - NY)			NZ	

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *				
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations					SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **SARL DANY MANGIN**Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TE	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	5T	5W	5X
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	7C	7D	7E
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	7D	7E	7F
	Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	UF	
			UG	UH	
			UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : **SARL DANY MANGIN**Néant ☐ *

CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL	40 000	UM		UN	40 000		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières	UT	960	UV		UW	960		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	32 349		32 349				
	Autres créances clients	UX	281 143		281 143				
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie *	UO		Z1					
	Provision pour dépréciation antérieurement constituée *								
	Personnel et comptes rattachés	UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	14 845		14 845			
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	82 632		82 632			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN						
		Divers	VP	11 537		11 537			
	Groupe et associés (2)	VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	5 894		5 894				
	Charges constatées d'avance	VS	2 434		2 434				
TOTALS		VT	471 795	VU	430 835	VV	40 960		
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE						
			VF						

CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	127		127						
	à plus d' 1 an à l'origine	VH	251 242		66 273		184 969				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	899 777		899 777						
Personnel et comptes rattachés		8C	33 994		33 994						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	19 069		19 069						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 535		1 535						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	6 138		6 138						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	46 006		46 006						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	4 997		4 997						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTALS		VY	1 262 885	VZ	1 077 916		184 969				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	50 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	40 649			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	63 068	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.						